



CONDITIONS D'ENGAGEMENT

Intermédiation en assurances

Ces conditions d'engagement forment la base sur laquelle ASSURANCES CONSULTING COURTAGE S.A (plus loin ACC) accepte d'intervenir pour vous, notre client, en tant que courtier en assurance. En faisant affaire avec nous, vous acceptez ces conditions d'engagement en votre propre nom et, si applicable, au nom de n'importe lequel de vos affiliés ou filiales pour lesquels vous avez sollicité ACC.

INFORMATION A PROPOS DE LA COMPAGNIE

ACC (Luxembourg RCS B80345) est une société anonyme domiciliée au Luxembourg et autorisée par le Commissariat aux Assurances comme courtier en assurance sous le numéro 2002CM007 ou comme formateur sous le numéro 10079218.

ENGAGEMENTS D'ACC

- **Fournir des services d'intermédiation en assurance.** Nous déterminerons vos exigences et besoins, sélectionnerons un ou plusieurs assureurs qui sont les plus appropriés pour couvrir votre risque et négocierons les termes et conditions de toutes polices.
- **Informé et conseiller.** Nous veillerons à ce que les polices d'assurances qui vous sont proposées correspondent à vos exigences et besoins. Nous nous engageons à ce que l'information que nous vous fournissons soit correcte, claire et non ambiguë.
- **L'évaluation finale du conseil, des offres, le choix du produit d'assurance et de la Compagnie d'Assurance, appartiennent au client.** Si le client décide de ne pas suivre le conseil donné par le Courtier, il devra explicitement renoncer à ce conseil.
- **Suivi.** Nous assurons la gestion de vos polices et des risques qui en découlent (sinistres, modifications, ...)
- **Vie du contrat.** Sur demande ou tous les trois ans, nous remettrons vos risques à l'étude. Dans ce cas, notre mode de rémunération se fera sous forme d'honoraires équivalent à 50% de l'économie réalisée (success fees) à garanties équivalentes. Cependant, si l'économie réalisée servirait au financement d'un autre risque en nos mains, alors aucune facture d'honoraires ne sera établie.
- **Devoir d'indépendance.** Nos missions sont exercées en totale indépendance vis-à-vis des sociétés d'assurance. Notre seule obligation est de servir les intérêts de nos clients.
- **Collaboration.** *Le client autorise le Courtier pour les besoins de l'exécution du contrat à déléguer, respectivement sous-traiter aux entités faisant partie du groupe du Courtier (société filiales, sœurs,...) tout ou partie des services, objet du contrat.*

ASSURANCES CONSULTING COURTAGE S.A. 163 route d'Arlon, L-8009 Strassen. (Phone number: 44 52 53 – Email : contact@accbrokers.lu)

Insurance Broker authorized by the Commissariat aux Assurances in Luxembourg under n° 2002CM007, RCS B80345
Bank account : LU79 0141 0333 4850 0000

ENGAGEMENTS DU CLIENT

Information. Il vous faut communiquer consciencieusement à ACC tout document ou information qui est raisonnablement indispensable pour la livraison de nos services. Comme requis par la loi, vous devez présenter le risque (c. à d. l'objet de l'assurance proposée) avec justesse et honnêteté.

Conformité. Vous devez vous conformer aux termes et conditions de votre police d'assurance. Le non-respect pourrait engendrer une annulation de votre police et des risques assurés.

Prime. Vous devez payer les primes en accord avec les sommes et dates de paiements spécifiées sur les factures. L'absence de paiement des primes pourrait engendrer une absence de couverture et une résiliation de vos polices par la compagnie d'assurance.

Obligation de vérifier et de vous informer. Vous devez vous familiariser avec les termes et conditions de toute police pour laquelle nous sommes intervenus pour vous en tant que courtier en assurance. Il est également de votre ressort de vérifier toute documentation fournie par ou au nom de ACC pour vous assurer qu'il n'y ait ni erreurs ni incompréhensions.

Tenue des dossiers. Vous devez garder en votre possession le dossier complet pour chacune des polices sur toute la durée pendant laquelle il est possible de faire une déclaration sous l'une d'entre elles ou, tout le temps pendant lequel une déclaration est en cours de traitement sous une police.

Déclarations. En cas d'incident qui pourrait être à l'origine d'une déclaration de sinistre, vous devez nous en faire part dès que possible. Si vous manquez à cela, un assureur est en mesure de refuser de traiter votre déclaration ou de réduire votre protection.

COMMUNICATION ENTRE ACC ET LE CLIENT

Dans le cas où vous nous auriez transmis votre adresse email, et dans la limite de ce qui nous est concédé par la loi, ACC peut vous envoyer tous types de courriers ordinaires ou recommandés par voie électronique (email) ou par PDF attaché à un email.

☐ *Si vous souhaitez que nous vous transmettions toute documentation précontractuelle ou contractuelle en format papier, plutôt que sur un support informatique, merci de mettre un "X".*

ACC ne fournit pas de service d'archivage à ses clients ou toute autre partie. Vous devriez garder vous-même une copie à l'identique et non modifiée de toute communication avec nous.

ACC ne peut garantir une (complète) confidentialité ainsi que l'intégralité des données et/ou des documents envoyés par email, et n'accepte aucune responsabilité quant à d'éventuels dommages en lien avec les données ou documents transmis par email.

Nous ne pouvons garantir que vos instructions ont été reçues à moins que cela ne vous ait été confirmé par écrit.

☐ *Si vous nous autorisez à vous faire parvenir des communications marketing via newsletter, merci de mettre un "X".*

REMUNERATION, AVANTAGES FINANCIERS ET CONFLITS D'INTERET

ACC est généralement rémunérée par commissions calculées sur les primes par l'assureur tant que la police est en place ou sur honoraires payés par le client.

Dans le cadre des honoraires, nous pouvons décliner différentes options en fonction des prestations fournies :

ASSURANCES CONSULTING COURTAGE S.A. 163 route d'Arlon, L-8009 Strassen. (Phone number: 44 52 53 – Email : contact@accbrokers.lu)

Insurance Broker authorized by the Commissariat aux Assurances in Luxembourg under n° 2002CM007, RCS B80345
Bank account : LU79 0141 0333 4850 0000

- 1) **50% de l'économie réalisée**
- 2) **Forfait déterminé préalablement**
- 3) **Coût/horaire : 1
500€ / jour ou
200€ / heure**

ACC ne reçoit aucune rémunération « contingente », liée au volume de contrats produits ou conservés avec un assureur.

ACC n'a aucune participation directe ou indirecte dans une entreprise d'assurance, de plus aucune compagnie d'assurance n'est présente dans le capital sociale ou conseil d'administration d'ACC.

ACC n'a aucun contrat de services avec un assureur déterminé allant au-delà de l'activité de distribution d'assurances.

SECRET PROFESSIONNEL ET DONNEES PERSONNELLES

Le Courtier est tenu par le secret professionnel tel qu'il est organisé et appliqué en vertu de l'article 300 de la loi luxembourgeoise du 07 Décembre 2015 sur le secteur des assurances. Ainsi, le Courtier est obligé de garder secret les renseignements confiés par le Client dans le cadre de son activité professionnelle. L'obligation au secret n'existe toutefois pas à l'égard notamment des compagnies d'assurance, des établissements bancaires, des professionnels du secteur de l'assurance (PSA) ou des professionnels du secteur financier (PSF), si les informations sont communiquées par le Courtier dans le cadre d'un contrat de services.

En outre, le Client marque expressément son accord sur la levée du secret professionnel du Courtier pour permettre la communication des informations à des tiers, éventuellement localisés dans d'autres pays que le Grand-Duché de Luxembourg, lorsque cette communication est nécessaire ou utile pour donner un conseil, réaliser des travaux de préparation à la souscription ou à la conclusion de contrats d'assurance, ou aider à leur gestion et exécution.

S'il s'agit de données personnelles concernant une personne physique, cette communication se fera dans le respect de la réglementation en vigueur et notamment du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le « Règlement »).

Pour les besoins de l'exécution du Contrat, ACC est amenée à collecter, traiter et conserver des données à caractère personnel concernant le client.

ACC effectue le traitement des données à caractère personnel du client dans le strict respect de la réglementation en vigueur et notamment du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le « Règlement »).

Le client autorise ACC quand cela s'avère nécessaire pour la bonne exécution de sa mission à traiter les informations relatives à sa santé. A défaut pour le client de fournir les données de santé demandées, nous pourrions nous trouver dans l'impossibilité de remplir nos engagements contractuels et de donner suite à vos demandes.

Pour les besoins de l'exécution de sa mission, ACC sera bien évidemment amenée à transmettre les données à caractère personnel (y compris les données de santé) du client à des tiers (compagnies d'assurance, entités appartenant au groupe d'ACC,...), ce que le client autorise.

ACC conservera les données à caractère personnel du Client durant toute la durée du Contrat ainsi que pour la période postérieure durant laquelle elle est légalement tenue de les conserver, respectivement durant laquelle elle a un intérêt à les conserver afin d'assurer la défense de ses droits et intérêts.

Le client dispose du droit de demander à ACC:

- un accès à ses données à caractère personnel conformément à l'article 15 du Règlement,
 - la rectification de ses données à caractères personnelles qui seraient inexactes,
 - l'effacement de ses données à caractère personnel pour l'un des motifs visés à l'article 17 du Règlement,
 - la limitation du traitement de ses données dans les hypothèses prévues à l'article 18 du Règlement,
 - de lui transmettre sinon de transmettre directement ses données à caractère personnel à un autre responsable du traitement, ce sous un format structuré.
- Pour toute information ou demande relative au traitement de ses données à caractère personnel, le client pourra adresser un email à l'adresse suivante : compliance@accbrokers.lu

ETENDUE DES SERVICES

Les services d'ACC n'incluront jamais l'apport de conseil ou d'assistance spécialisée en comptabilité, légalité, ou fiscalité (autre que des services de courtage en assurance ou d'autres services explicitement approuvés entre vous et nous). A savoir :

- Récolte d'informations
- Analyse des risques assurables
- Remise d'un rapport (matrice de risques)
- Conseil sur les assurances à mettre en place
- Définition d'un cahier des charges
- Définition des Conditions Générales
- Appel et analyse des offres
- Comparatif / conseil
- Mise en place des contrats, vérification et signature
- Gestion des sinistres
- Renouvellement
- Gestion administrative
-

NOTRE RESPONSABILITE

- ACC ne répond que de sa faute lourde ou dolosive dans l'exécution de sa mission. Toute responsabilité devra être strictement limitée aux dommages établis et en relation causale directe avec une faute lourde ou dolosive commise par ACC dans l'exécution des services prestés pour le compte du client. En aucun cas ACC ne pourra être tenu responsable pour tout dommage ou effet indirect de quelque nature qu'ils soient. ACC n'est notamment pas tenu d'indemniser les pertes de chances de réaliser un gain ou d'éviter une perte, de même qu'ACC n'est pas tenu d'indemniser le client pour tout engagement contractuel (clause pénale, ou autre ...) de ce dernier qui serait moins favorable qu'une indemnisation du préjudice réel suivant le droit commun.

ACC n'est pas responsable des dommages occasionnés au client par la survenance d'un cas de force

ASSURANCES CONSULTING COURTAGE S.A. 163 route d'Arlon, L-8009 Strassen. (Phone number: 44 52 53 – Email : contact@accbrokers.lu)

*Insurance Broker authorized by the Commissariat aux Assurances in Luxembourg under n° 2002CM007, RCS B80345
Bank account : LU79 0141 0333 4850 0000*

majeure, d'une mesure prise par une autorité publique luxembourgeoise ou étrangère et notamment d'un changement de législation.

- Pour l'ensemble de la mission, notre responsabilité sera limitée à maximum 1 200 000€ pour une seule transaction ou série d'opérations connexes.

DURABILITE

Si une partie de ces conditions d'engagement est ou devient illégale, invalide ou inapplicable, cette partie est réputée être retirée de ces conditions d'engagement et ne doit en aucun cas affecter la légalité, la validité ou la force exécutoire des autres conditions d'engagement.

DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

Ces termes d'engagement, et les services mis à votre disposition, devront être régis par la loi luxembourgeoise, et tout conflit devra être soumis à la seule juridiction des tribunaux de Luxembourg-ville.

RESILIATION

Il vous sera possible d'annuler ces termes d'engagement avec nous n'importe quand. Nous nous réservons le droit de nous démettre de nos fonctions de courtier en assurance pour vous à tout moment.

RECLAMATION

Si vous souhaitez déposer une réclamation, vous pouvez contacter votre contact régulier chez ACC. Pour tout autre contact, nous vous référons à notre site web : www.accbrokers.lu

Une réclamation peut également être enregistrée avec le

Commissariat aux Assurances: Commissariat aux
Assurances (CAA)
7, Boulevard Joseph II / L-1840 Luxembourg
Tel : 22 69 11 -1 - Fax : 22 69 10
e-mail : caa@caa.lu

DECLARATIONS ET ACCORDS

Par la signature du présent document, vous :

- Reconnaissez avoir reçu une copie du présent document et de ses annexes (KYC – Connaissance client)
- Acceptez les conditions générales de courtage (en ce compris le régime de responsabilité) : nous dispensez expressément de nos obligations en matière de secret professionnel, dans les conditions définies aux conditions générales de courtage .

Date :

Signature :

ASSURANCES CONSULTING COURTAGE S.A. 163 route d'Arlon, L-8009 Strassen. (Phone number: 44 52 53 – Email : contact@accbrokers.lu)

*Insurance Broker authorized by the Commissariat aux Assurances in Luxembourg under n° 2002CM007, RCS B80345
Bank account : LU79 0141 0333 4850 0000*